



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

myofasciite à macrophages

Question écrite n° 119237

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prise en charge des personnes atteintes de myofasciite à macrophages (maladie inhérente à la présence d'aluminium dans certains vaccins). Il existerait aujourd'hui en France plus d'un millier de personnes atteintes de cette maladie. Alors que la fibromyalgie, pathologie dont l'origine est inconnue, vient d'être prise en charge au niveau de l'ALD, la myofasciite à macrophages ne l'est toujours pas. Il semblerait en effet que, alors que la sécurité sociale refuse cette prise en charge, les tribunaux administratifs accordent la reconnaissance d'accident du travail, notamment celui de Melun qui, dans un jugement du 16 septembre 2004, a déclaré l'État responsable des conséquences dommageables de la vaccination contre l'hépatite B que le malade avait subie dans le cadre de ses fonctions. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de faire réaliser une nouvelle étude sur la myofasciite à macrophages, et notamment le rôle des vaccins aluminiques dans son apparition. De plus, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de donner des instructions afin que les malades atteints de cette affection, lorsqu'elle est apparue suite à une campagne de vaccination obligatoire à l'initiative de l'employeur, puissent être pris en charge au titre des accidents de travail.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119237

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2055